

Commune des Avirons

Extrait N° 12 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 31 août 2012

L'an deux mil douze, le 31 août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

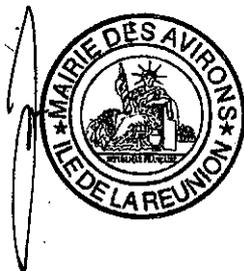
NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

10 SEP. 2012

que la convocation du Conseil a été faite le **23 août 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - Mme BETON Fernande - M. BADER Ricardot - M. RIVIERE Lucien - M. DENNEMONT Jean Daniel

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. REMI Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 12/ Autorisations d'urbanisme
- Maire concerné

Le Maire informe le Conseil qu'il va, à titre personnel, être indirectement concerné par des démarches nécessaires à des autorisations d'urbanisme sur la parcelle cadastrée AN 7.

Pour ce faire, il demande au Conseil de désigner un élu qui se chargera de prendre toutes les décisions et actes relatifs à cette parcelle.

Le Maire se retire alors de la salle pour permettre au Conseil de délibérer et demande à son 1^{er} adjoint, Monsieur René MONDON, de présider la séance.

Hôtel de Ville

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur René MONDON, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le désigne pour prendre toutes les décisions et actes relatifs aux autorisations d'urbanisme sur la parcelle AN 7.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint**

